

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 Janvier 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 Janvier 2016 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Didier VUILLAUME, Maire.

PRESENTS : Mr. Didier VUILLAUME. Mr. Jean FREYRI. Mme Martine JUPY. Mme Jacqueline KIEFFER. Mme Martine DRILLON. Mr Jean-Jacques HUGUENOT. Mr Benoit MERCIER. Mme Nora SI BACHIR. Mr Jean-Marc BEZARD. Mr Rémi CURÉ.

ABSENTS EXCUSES : Mme Aurore LEFEVRE. Mme Monique HARTWICH

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Mr Laurent PICHOT ayant donné pouvoir à Mr Jean-Jacques HUGUENOT. Mr Arnaud LELACHE ayant donné pouvoir à Mr Jean-Marc BEZARD. Mme Corinne LETERRIER ayant donné pouvoir à Mr Rémi CURÉ

SECRETAIRE : Mr Jean-Marc BEZARD

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

1°- POINT BUDGETAIRE

Monsieur le Maire fait une rapide présentation de l'état actuel du budget.

Le constat est le suivant : les dépenses ont été bien évaluées et notre réserve se maintient, et est même légèrement augmentée. Le budget est donc bien géré tout cela sans augmentation des impôts locaux depuis deux années.

L'investissement du photocopieur est une excellente chose puisque cela a permis notamment de supprimer les dépenses liées à l'impression du bulletin local.

Les dépenses d'investissement sont également maîtrisées et globalement elles restent contenues dans l'enveloppe prévue initialement.

De nombreux travaux ont été pris en charge par les agents communaux ce qui a permis des économies substantielles. Il est donc important de mettre l'accent sur la motivation, l'investissement des agents communaux et sur la qualité de leur travail (installation des tables de tennis de table, abri bus, aménagement de la nouvelle salle d'arts graphiques du premier étage,...). Une partie des travaux liés à la micro-crèche, en particulier ont été gérés par les agents communaux permettant ainsi de limiter les dépenses malgré des travaux imprévus au départ du chantier.

Un léger dépassement est constaté sur les dépenses de personnel ; point à suivre.

Néanmoins, pas de grosses dépenses imprévues. Une ligne de trésorerie a été ouverte en attente des subventions attendues et a été refermée depuis.

Le taux d'endettement de la commune est tout à fait raisonnable. Le montant des investissements s'élève à environ 323000 euros. Il est à noter que les travaux de la micro-crèche devraient être en grande partie couverts par les subventions attendues.

La commission finances devrait se réunir d'ici une quinzaine de jours.

Les baisses de dotations de l'état nous ont conduits à des prévisions prudentes de rentrées, cependant les rentrées fiscales sont satisfaisantes. Nous attendons encore des rentrées dans le cadre du RPI (environ 37000 euros)

2° - PREPARATION DE LA CEREMONIE DES VŒUX ET DE LA REUNION PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2016

a) Vœux

Les vœux sont prévus le samedi 22 janvier à 11h00 dans la salle polyvalente Henry Schuller. La cérémonie sera conduite de la façon suivante :

⇒ Discours du Maire qui reprendra les principales actions menées par la municipalité en 2015 et évoquera quelques points importants concernant l'avenir de notre territoire, notamment, l'extension des communautés de communes. La fusion éventuelle de communes sera également évoquée.

⇒ Distribution des médailles du travail.

⇒ Distinctions pour des personnes ayant particulièrement œuvré pour notre commune

b) Réunion publique du 28 Janvier 2016

Une réunion de concertation a eu lieu le samedi 16 janvier avec des habitants de Sammeron au cours de laquelle ont été évoqués les problèmes de circulations et de stationnement au sein de la commune.

Des décisions sont à prendre pour régulariser les choses et le plan de circulation envisagé sera présenté lors d'une réunion publique qui se tiendra le 28 janvier à 19h00.

A cette occasion il est rappelé que seul Mr le Maire peut décider et prendre un arrêté sur ces sujets car cela relève du pouvoir de police du Maire qui a rencontré la gendarmerie de la Ferté-Sous-Jouarre pour vérifier la pertinence des options envisagées :

- ⇒ Limitation à 30 km/h sur l'ensemble du territoire de Sammeron (excepté pour la RD603 qui n'est pas sous la responsabilité de la commune mais sous celle du Préfet)
- ⇒ Radar pédagogique (emplacement à étudier)
- ⇒ Ralentisseur rue de Signets avec bande zébrées (emplacement à déterminer)
- ⇒ Toutes les voies qui débouchent sur des chemins ruraux seront signalées « sans issue »
- ⇒ Les chemins ruraux et de halage seront signalés interdits à tout véhicule motorisé de loisirs
- ⇒ Rues Georges Jacquet et René Cassin jusqu'à l'école seront en zone 20 km/h dite zone de rencontre avec priorité piétons.

Suite à la réunion publique, un plan de circulation complet sera rédigé et diffusé. Un rappel sera également formulé concernant les règles de stationnement. Des opérations ponctuelles pourront être organisées avec la gendarmerie pour vérifier le respect de la réglementation.

3°- ORIENTATION BUDGETAIRE – PROJET BUDGET 2016

Pour 2016, 4 grands postes de travaux sont envisagés :

⇒ Poursuite de la restauration de l'église : une souscription a été signée avec la Fondation du Patrimoine et fonctionne correctement (environ 12000 euros de dons pour le moment) et sera abondée par la Fondation du Patrimoine. Trois lots de restauration sont prévus : la nef, les boiseries et le tableau de Saint Martin ; ce dernier pourrait être pris en charge par le Rotary club.

⇒ Le projet city-Park : il nécessite un investissement important (environ 80000 euros). Il pourrait être subventionné à 40% par la région. D'autres subventions vont être demandées à différents organismes pour minimiser l'impact sur le budget de la commune. Les dossiers de demandes vont être constitués rapidement.

⇒ Les travaux de voirie : environ 50000 euros prévus en 2016.

⇒ Le parking de co-voiturage et l'aménagement des voies piétonnes (étude d'un pont sur le rû de la Becotte).

En termes de dépenses de fonctionnement nous prévoyons une enveloppe similaire à celle de 2015 (environ 650 000 euros)

4° - REMPLACEMENT DU VEHICULE COMMUNAL

Le véhicule actuel est ancien (10 ans) et son remplacement est nécessaire. Un nouveau véhicule est commandé (Peugeot Partner) équipé de barres de toit, de gyrophare, de porte latérale et comporte 3 places.

5° - MISE EN PLACE D'UNE PERMANENCE JURIDIQUE

Mr le Maire a rencontré une jeune avocate du barreau de Paris, maîtresse Adeline Méli qui propose de tenir bénévolement une permanence juridique à la Mairie. Cette permanence qui permettra l'accès au droit pour la population de notre commune se tiendra une fois par mois le samedi matin de 10h00 à 12h00.

Une information (bulletin communal et panneau lumineux) sera diffusée pour informer les personnes intéressées.

La première permanence se tiendra en Mairie le Samedi 27 Février prochain. Les rendez-vous pourront être pris auprès du secrétariat de la Mairie aux heures habituelles d'ouverture.

6° QUESTIONS DIVERSES

a) Mise en place d'un service civique

Un recrutement est en cours par la mission locale pour la mise en place d'un ambassadeur jeunesse auprès des jeunes de la commune pour faciliter le lien, le vivre-ensemble et l'incitation à participer aux activités locales.

Le contrat concerne un jeune entre 18 et 26 ans et porte sur 26 heures par semaine. Il sera accompagné par un tuteur.

b) Maresidence.fr

Il est nécessaire de reprendre contact avec le représentant de la société pour la mise en œuvre du projet. Mr Jean-Marc BEZARD prend en charge le sujet.

Pour rappel, ma résidence.fr est un site internet d'échange et d'entraide que la commune envisage de mettre en place pour faciliter la mise en relation de voisins (échanges), le passage d'informations sur les activités des associations, les commerçants.

c) Locaux techniques

Un projet de construction de locaux techniques utiles aux activités des agents communaux doit être étudié.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Maire,
Mr Didier VUILLAUME

EMARGEMENTS

Mr Didier VUILLAUME	
Mr Jean FREYRI	
Mme Martine JUPY	
Mme Jacqueline KIEFFER	
Mr Laurent PICHOT	
Mme Aurore LEFEVRE	
Mr Rémi CURÉ	
Mme Martine DRILLON	
Mr Arnaud LELACHE	
Mme Monique HARTWICH	
Mr Jean-Jacques HUGUENOT	
Mme Corinne LETERRIER	
Mr Benoit MERCIER	
Mme Nora SI BACHIR	
Mr Jean-Marc BEZARD	